

L'Adresse—M. Lavoie

dans un avenir prochain, aller davantage vers la prévention des jeunes délinquants. Ayant fait partie du sous-comité sur les pénitenciers, en en ayant vu de toutes les couleurs, je pense qu'il est temps plus que jamais de penser à autre chose que bâtir des prisons. Il est évident que, dans le moment, nous n'avons pas le choix, mais dans un avenir prochain, au lieu de penser à bâtir des prisons, on devrait investir des sommes d'argent au niveau des jeunes, au niveau de la prévention pour les jeunes délinquants. Plus tard, à long terme, non seulement nous éviterons d'avoir des prisonniers, des pensionnaires d'un drôle de genre d'universités, mais nous pourrions au moins en faire des hommes, et ce serait moins coûteux pour la population, ce serait plus productif, et les contribuables en bénéficieraient davantage.

Dans ma circonscription, par le biais de Canada au travail, dont je remercie en passant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du montant d'argent que ma circonscription a obtenu, soit \$819,000, alors que nous avons créé 21 projets et je ne sais combien d'emplois, je n'ai pas pris le temps de les compter, nous avons quand même réussi à mettre sur pied deux projets ayant trait à la prévention des jeunes délinquants. J'espère que grâce à ces deux projets pilotes, grâce à Canada au travail, par la suite le solliciteur général du Canada (M. Fox) pourra agir pour accroître davantage ce genre de projet qui sera bénéfique à nos jeunes.

Monsieur le président, j'aimerais traiter d'un autre point. J'essaierai d'être bref sur celui-ci, parce que l'autre est très important également. Depuis la venue des débats télévisés à la Chambre des communes, je suis très heureux de cette situation-là. Je déplore toutefois le fait de ne pas pouvoir avoir la parole souvent. Quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je pouvais prendre la parole au moins une fois la semaine. Depuis que les débats sont télévisés, et même avant, il y avait jusqu'à 4 ou 5 députés de ce côté-ci de la Chambre qui pouvaient prendre la parole.

Monsieur le président, je suis très heureux que les débats soient télévisés et que la population puisse être au courant de ce qui se passe à la Chambre, mais il ne faudrait quand même pas que la population voit seulement les députés de l'opposition. A mon avis, un député, qu'il soit de l'opposition ou du parti au pouvoir, a les mêmes droits et les mêmes privilèges, et je crois qu'il va falloir que quelqu'un à la Chambre, à un certain moment, puisse remédier à cette situation-là, parce que cela est inconcevable, sinon, nous allons brimer la démocratie du Parlement. Au Parlement tous les députés ont été élus démocratiquement par le peuple, alors ils ont tous droit de parole. Pas tous en même temps bien sûr.

Je comprends que ce n'est pas facile pour la présidence, mais de toute façon, il sera important d'en arriver à une entente à un certain moment pour que mes collègues, ainsi que moi, qui avons des questions d'intérêt public à discuter, puissions les poser à la Chambre. Avant l'avènement de la télévision, on en posait. Autrement on verra les députés de l'opposition mentir aux Québécois d'une façon lamentable en leur disant: Voyez à Ottawa, vous avez 60 députés libéraux qui sont là et ils ne se lèvent jamais et ne parlent pas davantage. C'est cela qu'on dira comme on l'a toujours dit, mais maintenant que je suis de ce côté-ci, je comprends la situation. Et je la comprends tellement bien, monsieur le président. Cet instrument électronique est trop important pour qu'on s'en serve à mauvais escient. On

[M. Lavoie.]

doit s'en servir pour informer la population et pour donner une chance à tous les députés de se faire entendre.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. C'est avec regret que je dois rappeler au député que, s'il a des observations ou des propositions à faire à l'Orateur, en toute déférence pour la présidence, il devrait peut-être le faire en particulier.

● (1552)

[Français]

M. Lavoie: Merci, monsieur le président. En dernier lieu, je voudrais parler de l'unité nationale. J'en parlerai quand même brièvement, parce que je sais que mes collègues en ont parlé. Mais il est une chose importante qui concerne l'unité nationale, et dont je veux parler.

Je veux blâmer le gouvernement du Québec de priver les Québécois de sommes d'argent qui seront données par le gouvernement fédéral, et je m'explique. Je parlerai, dans le domaine de l'assistance publique du Canada, des personnes âgées. J'ai en main un dossier. Ce ne sont pas des mensonges que je raconte. Une personne âgée, victime d'incendie, ce qui pourtant est de juridiction provinciale, n'a pas droit à l'aide parce qu'il y a un mot dans la loi qui est «aide». Je veux donner un autre exemple: dans le domaine de l'habitation, l'article 44(1)b) de la Loi nationale sur l'habitation permet aux provinces de signer des ententes avec les sociétés et coopératives à but non lucratif. Et le gouvernement du Québec ne signe pas d'ententes. Il est déjà indépendant comme c'est là!

Monsieur le président, il est impensable qu'un gouvernement puisse priver les Québécois de sommes d'argent qui leur appartiennent et qui sont à leur disposition. Je trouve cela impensable, et c'est pour ça que je blâme le gouvernement du Québec à ce sujet. Je pense qu'il ne me reste pas grand temps, monsieur le président, alors je terminerai en disant tout simplement que ce pays a été bâti par nos pères et nous, nous sommes là pour les remplacer et pour le transmettre à nos enfants. Je pense que nous n'avons pas le droit de le laisser se diviser, et je suis un de ceux, monsieur le président, qui se battront jusqu'au bout pour garder l'unité du pays, tout comme mon père l'a fait pour le défendre sur le champ d'honneur de notre pays, le Canada. Monsieur le président, je termine sur cette note-ci. C'est tout simplement le premier ministre qui disait ça, et je l'approuve: L'heure du choix et de la décision est arrivée, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'une autre décennie d'indécisions.

[Traduction]

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens d'abord à féliciter les deux députés qui ont respectivement proposé et appuyé la motion. Peut-être que je ne suis pas d'accord avec les politiques ni avec les orientations qu'ils ont exposées, j'admire au moins leur style.

Je pense qu'ils méritent d'être félicités pour s'être si bien tirés de leur premier discours à la Chambre. Je déplore cependant qu'un de mes collègues ait décidé de faire autrement.

Quand le député d'Hochelaga (M. Lavoie) a commencé à se justifier en blâmant autrui, cependant, j'ai trouvé la chose de très mauvais goût. Le député a paru s'excuser d'avoir choisi le parti qui siège en face de nous.